

Mandats d'étude parallèles
à deux degrés



Valorisation des quais de la Suze

Bienne

Rapport du collège d'experts



17 décembre 2021

Sommaire

Mot de la Ville de Bienne	III
1 Extrait du cahier des charges	1
1.1 Introduction	1
1.2 Situation initiale	2
1.3 Enjeux et objectifs des mandats d'étude parallèles (MEP)	6
1.4 Conditions-cadres	9
2 Procédure	10
2.1 Mandant, organisateur et secrétariat des MEP	10
2.2 Type de procédure	10
2.3 Langue	10
2.4 Conditions de participation	11
2.5 Droit d'auteur.....	11
2.6 Litiges.....	11
2.7 Intentions du maître de l'ouvrage quant à la suite de la procédure	12
3 Collège d'experts, spécialistes-conseils et groupe d'accompagnement	13
3.1 Collège d'experts.....	13
3.2 Spécialistes-conseils sans droit de vote	14
3.3 Groupe d'accompagnement sans droit de vote.....	15
4 Procédure de présélection	16
4.1 Calendrier présélection	16
4.2 Critères de sélection et évaluation des dossiers de candidature .	16
4.3 Examen formel des dossiers	16
4.4 Commission d'évaluation.....	17
4.5 Séance du comité d'évaluation.....	18
4.6 Equipes retenues pour le degré 1.....	18
5 Degré 1	19
5.1 Calendrier degré 1.....	19

5.2	Périmètre d'intervention degré 1 : concept général d'aménagement et de fonctionnement de l'espace public des quais de la Suze	19
5.3	Critères d'évaluation.....	20
5.4	Dialogue 1 avec le collège d'experts	21
5.5	Atelier avec le groupe d'accompagnement.....	21
5.6	Délibération du collège d'experts.....	22
5.7	Équipes retenues pour le degré 2.....	22
5.8	Équipes non retenues pour le degré 2.....	22
5.9	Recommandations	23
6	Degré 2.....	24
6.1	Calendrier degré 2.....	24
6.2	Périmètre d'intervention degré 2 : avant-projet d'aménagement du quai du Bas	24
6.3	Critères d'évaluation.....	25
6.4	Dialogue 2 avec le collège d'experts	25
6.5	Atelier avec le groupe d'accompagnement.....	26
6.6	Délibération du collège d'experts.....	26
6.7	Demandes d'affinement.....	27
7	Tour d'affinement.....	28
7.1	Calendrier tour d'affinement	28
7.2	Critères d'évaluation.....	28
7.3	Dialogue final et délibération du collège d'experts.....	28
8	Décision et recommandations.....	30
8.1	Choix du lauréat	30
8.2	Recommandations pour la suite	30
9	Projet lauréat	33
10	Projets non retenus.....	37
10.1	Projets non retenus à l'issue du 2 ^{ème} degré et tour d'affinement..	37
10.2	Projets non retenus à l'issue du 1 ^{er} degré.....	44
11	Approbation par le collège d'experts.....	50

Mot de la Ville de Bienne



Il est pratiquement impossible de traverser la Ville de Bienne sans enjamber au moins une fois la Suze. Ce cour d'eau, qui trouve sa source dans l'Arc jurassien, marque le paysage urbain de sa présence, reflétant l'influence qu'il a eu dans son histoire et sur le développement de la cité. Le long de son cour principal, le promeneur ou la promeneuse peut évoluer d'un quartier à l'autre et découvrir les espaces publics majeurs de la Ville, tels que l'Ile-de-la-Suze, le Parc municipal, la place Centrale ou le Parc Elfenau. Depuis les Gorges du Taubenloch, il ou elle longe d'abord une Suze revitalisée entre les quartiers de Boujean, de Mâche et de la Gurzelen. Ensuite, le cadre devenant plus urbain, il ou elle traverse le centre-ville et suit les berges d'une Suze domestiquée jusqu'à ce qu'elle se jette dans le lac.

Au cœur de la Ville, les quais qui bordent la Suze constituent des espaces publics chers aux Biennoises et Biennois. Malgré un potentiel très intéressant, ils demeurent sous-exploités. Pour les revaloriser, un réaménagement, par étape et au gré des opportunités, doit débuter en commençant par le tronçon situé entre la place Centrale et la rue de l'Hôpital.

Accompagné non seulement d'expertes et experts dans les domaines de l'architecture paysagère, de la mobilité et de l'urbanisme, mais également d'un groupe de représentantes et représentants de la population, le présent concours en mandats d'études parallèles avait pour mission de créer les bases nécessaires à cet effet. Il s'achève sur un résultat prometteur, ambitieux, résolument tourné vers l'avenir.

En retenant le projet nommé « canal éponge », le jury a choisi une proposition à même de répondre aux préoccupations et aux aspirations actuelles. En perméabilisant une grande partie des sols et en y promouvant les plantations, ce projet contribuera à faire évoluer les quais de la Suze vers un espace public intégré. Tout en respectant l'importance et la qualité des quais de la Suze dans leur caractère identitaire et structurant, le projet lauréat en fait une infrastructure environnementale majeure au cœur de la ville.

Autour de trois notions clés que sont la « ville éponge », la « ville marchable » et la « ville sociale », la proposition parvient à conjuguer patrimoine bâti, identité urbaine, mobilité durable, multiplicité des usages, attentes sociales, défis climatiques, diversité environnementale et contraintes techniques autour d'un projet novateur.

Erich Fehr, Maire de Bienne

1 Extrait du cahier des charges¹

1.1 Introduction

Le Conseil municipal de Bienne a adopté en septembre 2019 *la Stratégie Bienne 2030*². Parmi les cinq orientations énoncées, figure la volonté de « créer des espaces publics variés et attractifs ». Ceci s'incarne dans diverses démarches d'ores et déjà engagées, qui visent notamment la valorisation du centre-ville. Le projet *Avenir du centre-ville de Bienne*³ propose une vision à long terme pour une évolution plus en phase avec les pratiques et attentes contemporaines des usagers. Il définit les actions générales et complémentaires à mener dans les domaines de l'aménagement, de l'animation socio-culturelle ou du commerce.

C'est dans ce contexte que le *Concept d'utilisation des espaces publics du centre-ville de Bienne* a été élaboré en 2019. Il définit les ambitions qualitatives de la Ville pour la constitution d'un cadre de vie agréable : « Quelles ambiances sont souhaitables et cohérentes en fonction des sites ? Quels usages sont à promouvoir ou au contraire à éviter ? Quels lieux, quelles fonctions sont à valoriser pour affirmer l'identité de Bienne ? Quelles réorientations s'imposent en matière d'environnement ou de climat urbain ? » sont autant de questions, auxquelles le concept a tenté de répondre.

Les quais de la Suze y figurent en bonne place. Objet patrimonial majeur, identitaire et structurant du centre-ville, ils présentent un potentiel d'espaces publics paradoxalement encore peu ou mal exploité. Sur certains tronçons, l'état de vétusté de l'aménagement et son inadéquation aux besoins des usagers imposent une action rapide de la Ville. Pour autant, celle-ci ne peut que s'inscrire dans une stratégie d'aménagement à long terme, qui permette de reconstituer au gré des opportunités et des étapes, une entité cohérente à l'échelle de la ville. Ceci constitue l'enjeu principal des mandats d'étude parallèles (MEP).

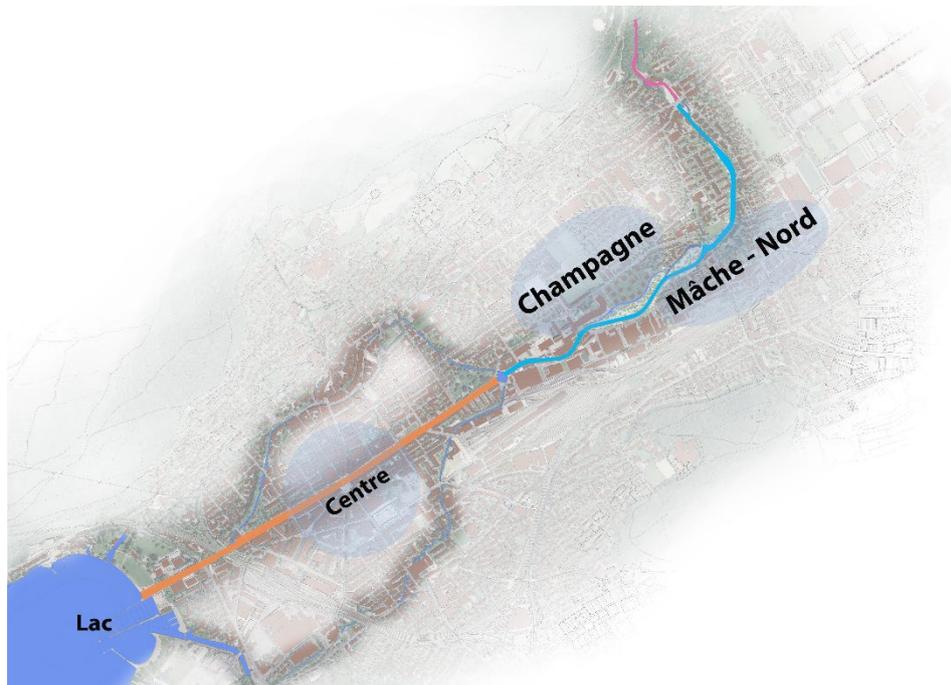
¹ Cahier des charges complet publié sur SIMAP le 31 août 2020

² <https://www.biel-bienne.ch/fr/strategie-bienne-2030.html/1207>

³ <https://www.biel-bienne.ch/fr/centre-ville.html/609>

1.2 Situation initiale

La Suze constitue un axe structurant particulièrement fort et marquant au sein de la Ville de Bienne. Liaison paysagère forte, elle passe aux abords immédiats de plusieurs espaces publics d'importance, tels que l'Ile-de-la-Suze, le Parc municipal, la place Centrale ou le Parc Elfenau.



Le cours de la Suze, élément paysager structurant de Bienne : la Suze sauvage (rose), la Suze paysagère (turquoise) et la Suze urbaine (orange)

L'ensemble du cours de la Suze sur territoire communal biennois peut être subdivisé en trois grandes parties : la *Suze sauvage* au niveau des Gorges du Taubenloch, la *Suze paysagère* entre le centre de Boujean et les écluses Hauser, la *Suze urbaine* en aval des écluses Hauser et jusqu'au bord du Lac.

La *Suze urbaine* a été canalisée au 19^{ème} siècle. L'ouvrage a permis tant de réguler le cours d'eau que de créer une promenade plantée d'une longueur de 2 km. Deux bras au cours naturel, en partie canalisés sous les voiries, ont été conservés. Entre le parc Elfenau et le Pont-du-Moulin, le bras nord constitue encore aujourd'hui une promenade de grande qualité.

Avec l'ambition de faire de la Suze la colonne vertébrale du réseau de mobilités douces, plusieurs générations de planificateurs ont œuvré à l'aménagement de ses berges et à la création d'un cheminement prioritairement destiné aux piétons et aux cyclistes sur sa rive droite, reliant divers espaces publics majeurs.



Le quai du Haut, le quai du Bas, la place Centrale et les ponts forment un tout cohérent qui doit être considéré dans son intégralité - Photo © Joel Schweizer

La Suze, dans sa partie *urbaine*, constitue un ensemble majeur du patrimoine urbain. Ses murs de quais, barrière et alignements d'arbres forment une belle promenade ombragée à l'échelle de la ville, tandis que les ponts et franchissements qui en rythment le cours offrent des perspectives visuelles permettant de s'orienter. Le tissu bâti riverain est varié. La structure urbaine est fortement marquée par la Suze, qui fait office de liaison entre les parcs, entre les quartiers et vers le lac. Ces caractéristiques confèrent à l'ensemble une valeur patrimoniale indiscutable.

Toutefois, l'aménagement des quais de la Suze est aujourd'hui en grande partie défavorable à la déambulation piétonne en particulier pour les personnes à mobilité réduite (sols en mauvais état, étroitesse et encombrement des trottoirs, mobilier urbain). Certains tronçons du quai du Haut sont très sollicités pour le trafic motorisé au détriment des mobilités douces et de la qualité de l'espace public.

Situation du quai du Haut

Le quai du Haut s'étend des écluses Hauser à la place Centrale. La fonction et l'aménagement de l'espace public sont beaucoup plus complexes que sur le quai du Bas car ils varient pour ainsi dire d'un pont à l'autre et d'une rive à l'autre.

- En aval de la rue du Jura, le quai du Haut présente la même configuration que le quai du Bas : murs en maçonnerie crépie ou en pierres naturelles, surmontés de garde-corps historiques, alignements d'arbres.
- En amont de la rue du Jura, le quai du Haut et le canal de la Suze changent de caractère avec une configuration très rudimentaire et fonctionnelle du point de vue de l'aménagement : maçonnerie crépie surmontées de talus, haie de séparation avec la chaussée, garde-corps sécuritaires, absence d'alignements d'arbres et de trottoirs côté Suze. Le canal présente une configuration hydrauliquement fonctionnelle mais déconnectée des quartiers qu'il traverse. En rive droite, la rue est exclusivement dévolue au trafic routier et le parc est conçu comme un espace clos. En rive gauche, il est longé par une rue de desserte principalement occupée par du stationnement.

Situation du quai du Bas

Le quai du Bas s'étend de la place Centrale au bord du lac. Il présente aujourd'hui, sur la majeure partie de son tracé, un profil simple avec un trottoir arborisé le long du canal et un espace de circulation partagé par les cycles et les véhicules à moteur. De chaque côté de la chaussée, on trouve des places de stationnement publiques, essentiellement destinées aux habitants du voisinage.

Entre la rue Karl-Neuhaus et le parc Elfenau, la rive droite du quai du Bas est bordée de jardinets sur rue. Ces espaces privés, généralement généreusement plantés, contribuent à la qualité paysagère et de séjour de la rue.

Au droit du parc Elfenau le canal est délimité par un mur de moindre hauteur surmonté d'un talus planté. La rue laisse place à une promenade plus étroite destinée exclusivement aux mobilités douces

En aval de la rue du Débarcadère, le canal de la Suze est intégré dans la conception paysagère des bâtiments du gymnase du Lac.

Le quai du Bas peut ainsi être subdivisé en plusieurs tronçons caractéristiques :

- Entre la place Centrale et le parc Elfenau, les murs du canal sont en maçonnerie crépie en partie basse et en pierres naturelles maçonnées surmonté d'un garde-corps historique en partie supérieure. Un alignement d'arbres longe chaque côté du canal.
- Entre le parc Elfenau et la rue du Viaduc, en rive droite, un talus végétalisé remplace le mur supérieur en pierres naturelles maçonnées.

- À partir de la rue du Viaduc, les deux côtés du canal sont composés dans leur partie basse de murs en maçonnerie crépie, puis de talus végétalisés dans leur partie supérieure.

Le quai du Bas est aujourd'hui emprunté par tous les modes de transports individuels et présente un profil de chaussée classique mais en très mauvais état, qui doit donc urgemment être assaini.

Rapport à l'eau

La configuration des quais historiques du canal de la Suze offre une expérience caractéristique des réalisations du 19^{ème} siècle, gouvernées par des notions de maîtrise des éléments naturels, d'embellissement et d'hygiène. Le cours d'eau est ainsi mis à distance des promeneurs. La densification progressive des usages, et notamment la présence de la voiture, a encore éloigné les piétons du canal. Le défi de la présente démarche consiste à rechercher des éléments de projet qui permettent de restaurer un meilleur contact avec l'eau tout en respectant l'ouvrage historique.

À l'échelle de la ville, le quai tel que conçu au 19^{ème} siècle constitue également une mise en scène du parcours vers le lac qui forme un débouché paysager à la fois but de promenade mais aussi plus propice à un contact direct avec l'eau.

Projet pilote au quai du Bas

En été 2019, dans le cadre d'un projet nommé « Îlots d'été »⁴, un aménagement temporaire au quai du Bas a permis de tester la réappropriation d'une partie de l'espace public dédié au stationnement et à la circulation pour d'autres usages.

Du mobilier temporaire a été installé sur le pont de la rue Karl-Neuhaus, ainsi que sur neuf places de stationnement de la rive droite du quai du Bas. En outre quelques éléments d'assise ont été disposés entre les arbres, toujours sur rive droite du quai, mais en direction de la place Centrale.

⁴ Voir le rapport *Ergebnisse aus dem Pilotprojekt « Aufwertung Unterer Quai »*, Keeas, 19 novembre 2019.

1.3 Enjeux et objectifs des mandats d'étude parallèles (MEP)

La Ville de Bienne entend saisir l'opportunité d'une réfection d'un tronçon du quai du Bas pour engager une démarche de revalorisation de l'ensemble urbain majeur que constitue le canal de la Suze. Elle souhaite à la fois restaurer un élément de son patrimoine et y insuffler la qualité de séjour qui lui fait actuellement défaut. L'enjeu est donc de passer, autant que possible, de quais actuellement utilisés comme maillons fonctionnels du réseau viaire à un véritable espace public vécu et approprié par les habitants et visiteurs de la ville en tirant parti de la diversité des situations traversées.

Ambitions

- **Une liaison forte entre le centre-ville et le lac.** Le projet a pour but de renforcer le lien marquant entre les écluses Hauser, la place Centrale et le bord du Lac de Bienne. Cette liaison devra être particulièrement attractive pour les piétons et les cyclistes, en premier lieu sur la rive droite du quai du Bas. Néanmoins, la conception prendra en considération les besoins du trafic individuel motorisé et des transports publics, s'appuyant sur le régime de trafic actuel pour le quai du Haut, le temps que des mesures plus significatives en faveur des mobilités douces puissent être trouvées
- **Une transition entre les quartiers.** Le franchissement du canal est un passage obligé des liaisons inter-quartiers. L'ouverture de l'espace et les échappées visuelles lointaines offertes participent à l'attrait des parcours. Le traitement des ponts, mais aussi des accroches avec le réseau des rues latérales devront faire l'objet d'une attention particulière.
- **Un aménagement paysager de qualité pour une identité remarquable.** La proposition devra permettre la réalisation d'un espace public de grande qualité. Il s'agira de dégager le fil rouge pour l'aménagement de l'ensemble des quais de la Suze. La nature des matériaux, le type de mobilier, les essences d'arbre proposées, de même que l'éclairage devront contribuer à la consolidation de l'identité des lieux, qui n'exclura pas une forme de contemporanéité. La qualité de la proposition devra pouvoir se vérifier de jour comme de nuit et en toutes saisons. Elle visera pour les services municipaux une gestion quotidienne commode et une bonne tenue à long terme.
- **Une valorisation des qualités de l'existant.** La proposition devra autant que possible préserver et valoriser les qualités architecturales, paysagères et patrimoniales propres au canal, telles que les murs de quai et les garde-corps longeant le canal, mais aussi les ensembles bâtis et espaces ouverts riverains (jardins sur rue, parvis, places, parcs et rives du lac). Par ailleurs, les arbres devront faire l'objet d'une attention particulière. Un remplacement échelonné

dans le temps est souhaitable. Il peut s'effectuer par sections afin de garantir une uniformité. La proposition tiendra compte du caractère des quartiers riverains et de leur affectation plus ou moins résidentielle. À l'échelle de la ville, le canal doit être conforté dans sa vocation climatique (couloir de circulation d'air frais).

- **Un espace de cohabitation.** La proposition devra favoriser le partage de l'espace de la rue entre ses différents usagers. Les quais doivent non seulement devenir un lieu de passage prisé, mais également offrir des espaces de rencontre à échelle humaine dans lesquels chacun se sent bien et en sécurité. L'aménagement devra permettre de minimiser le plus intuitivement possible les conflits d'usages ou de voisinage. On prendra dans ce sens aussi bien en compte la multiplicité des circulations (piétons, cycles, e-bikes, planches à roulettes, trottinettes, véhicules motorisés individuels, véhicules de services et d'urgence, bus sur certains tronçons) que la diversité des groupes de population (habitants ou visiteurs, enfants et familles, jeunes, personnes âgées, groupes et individus seuls, diversité d'origine et de genres, etc.) et la mixité des usages (lieu de passage, de flânerie et de détente où il fait bon s'arrêter sur un banc, terrasse de café, etc.). La proposition s'appuiera sur la spécificité des situations traversées pour rythmer le parcours et alterner les secteurs plus ou moins animés.
- **Une conception exemplaire pour une réalisation par étape.** Il est impératif que le concept d'aménagement de l'ensemble des quais soit suffisamment flexible pour pouvoir s'adapter aux usages et profils différents selon les tronçons, tout en gardant une grande cohérence, une continuité, une lisibilité et une certaine générosité. Il définira une stratégie de mise en œuvre capable de s'adapter en cas de changement de régime et permettra de réaliser en priorité le tronçon place Centrale – rue de l'Hôpital du quai du Bas tandis que le reste pourra être aménagé par étapes successives, à moyen et long terme.

Objectifs des mandats d'étude parallèles

Les propositions porteront sur deux périmètres distincts :

1. Concept d'aménagement et de fonctionnement de l'espace public des quais du canal de la Suze

Périmètre général comprenant l'ensemble du canal et de ses franchissements entre les écluses Hauser et le lac.

Pour ce périmètre, les participants devront élaborer un concept d'aménagement et de fonctionnement de l'espace public, tenant compte des exigences en termes de mobilité, tous modes confondus.

Compte-tenu de la longueur du linéaire, de la diversité des situations rencontrées et de l'impossibilité de reprendre la totalité en une seule fois, ce concept devra être modulable au sens où il devra pouvoir évoluer et être mis en œuvre par étape/séquence, tout en garantissant une cohérence fonctionnelle et qualitative en tout temps. Il s'agit véritablement de définir le fil rouge des aménagements futurs des quais de la Suze.

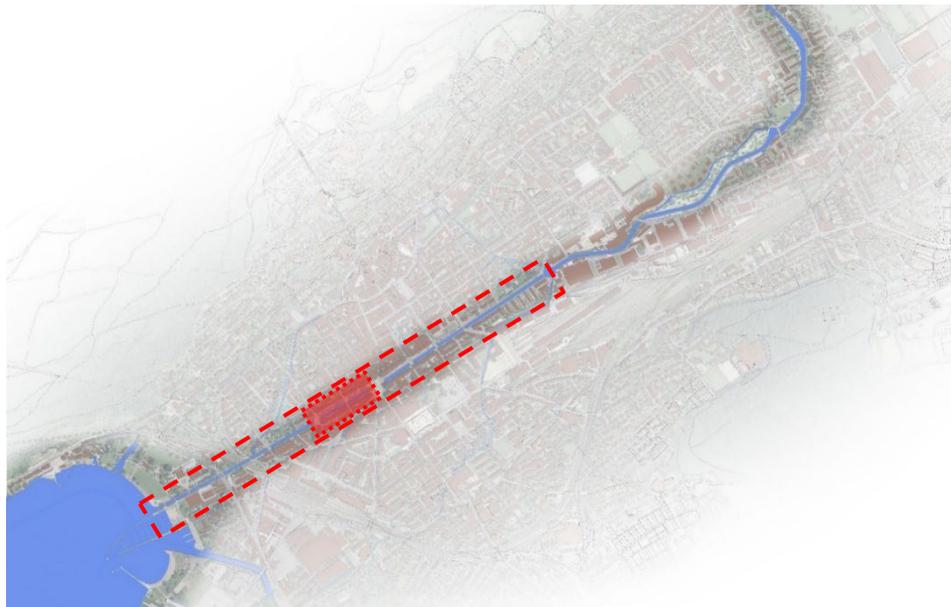
2. Avant-projet d'aménagement d'un tronçon du quai du Bas entre la place Centrale et la rue de l'Hôpital

Périmètre restreint qui comprend une portion d'environ 320 m du quai du Bas, située entre la place Centrale (non comprise) et la rue de l'Hôpital, franchissements inclus.

Pour ce périmètre, les participants proposeront un avant-projet d'aménagement de façade - ou limite de domaine public - à mur de quai qui devra favoriser les mobilités douces.

Cet avant-projet mettra en avant le parti pris général en termes d'ambiance, d'usages et de matérialisation (revêtements de sol, mobilier et éclairage). Une attention particulière sera portée à la préservation de l'arborisation existante et à son renouvellement.

Le réaménagement de ce tronçon est prioritaire et permettra de préfigurer l'évolution de l'ensemble des quais.



Périmètres schématiques pour le concept d'aménagement et de fonctionnement de l'espace public des quais de la Suze (1^{er} degré) et l'avant-projet relatif au tronçon amont du quai du Bas (2^e degré)

1.4 Conditions-cadres

Le concept général d'aménagement et de fonctionnement de l'espace public des quais de la Suze ainsi que l'avant-projet pour le tronçon amont du quai du Bas doivent obligatoirement tenir compte d'un grand nombre de conditions-cadre détaillées dans le Cahier des charges du 28 août 2020. Elles regroupent des contraintes ou prescriptions techniques, des impératifs légaux mais aussi des ambitions fortes de la Ville de Bienne concernant la qualité finale de l'aménagement en termes d'usage ou de durabilité. Elles portent sur les thématiques suivantes :

- Protection du patrimoine
- Arborisation
- Qualité de séjour
- Mobilier
- Éclairage
- Aspects climatiques
- Mobilités
- Stationnement pour véhicules à moteur
- Stationnement vélos
- Personnes à mobilité réduite
- Sécurité
- Gestion des eaux de surface
- Réseaux souterrains
- Protection contre les crues

2 Procédure

2.1 Mandant, organisateur et secrétariat des MEP

La mandante est la Ville de Bienne, en tant que propriétaire des terrains (exception faite du canal) et maître d'ouvrage des futurs travaux.

La Ville de Bienne, représentée par la Mairie, est l'organisatrice des mandats d'étude parallèles. L'organisation technique de la procédure est assurée par le Département de l'urbanisme de Bienne, soutenu dans cette tâche par le bureau Triporteur.

2.2 Type de procédure

La procédure consiste en mandats d'étude parallèles à deux degrés selon le règlement SIA 143 (édition 2009), avec préqualification des participants. Il s'agit de mandats de projets en référence à l'article 3.3 du Règlement des mandats d'études parallèles d'architecture et d'ingénierie SIA 143 édition 2009.

Concrètement, la procédure se présente comme suit :

- Préqualification d'équipes pilotées par un architecte-paysagiste. La sélection se fait sur la base d'un dossier de candidature.
- Mandats d'étude parallèles selon SIA 143 à deux degrés :
- Degré 1 : développement d'un concept d'aménagement et de fonctionnement de l'espace public des quais de la Suze sur la base duquel les équipes pour le second degré seront sélectionnées ;
- Degré 2 : élaboration sur cette base d'un avant-projet pour le tronçon du quai du Bas sis entre la place Centrale et la rue de l'Hôpital.

2.3 Langue

Bienne étant une ville bilingue, les langues officielles de la procédure des MEP et de l'exécution des prestations à l'issue des MEP sont le français et l'allemand.

2.4 Conditions de participation

La procédure est destinée à des équipes pilotées par un bureau d'architectes-paysagistes, qui peuvent s'associer avec les spécialistes qu'elles jugent utiles et pertinents pour répondre au cahier des charges.

2.5 Droit d'auteur

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent propriété du maître d'ouvrage (art. 26.1, SIA 143, éd. 2009). Les documents rendus par les participants sont susceptibles d'être publiés. Le cas échéant, les auteurs seront toujours nommés.

2.6 Litiges

Les litiges provenant des présents mandats d'étude parallèles seront traités selon l'article 28 du règlement SIA 143.

Les décisions de l'autorité adjudicatrice peuvent faire l'objet d'un recours auprès du préfet de l'arrondissement administratif de Bienne dans un délai de 10 jours (art. 13 et 14 de la Loi cantonale sur les marchés publics, RSB 731.2). Il est au surplus renvoyé aux dispositions cantonales et communales en matière de marchés publics ainsi qu'aux dispositions de la Loi cantonale sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA ; RSB 155.21).

Les choix du collège d'experts en matière d'appréciation des projets ne sont pas susceptibles de recours.

Dès réception des résultats de délibérations qui le concernent ou de décisions de l'autorité adjudicatrice, tout participant peut solliciter un entretien avec l'adjudicateur ou son représentant, en vue d'obtenir des éclaircissements. Cet entretien sera organisé de manière à sauvegarder les droits du candidat ayant l'intention de déposer un recours.

2.7 Intentions du maître de l'ouvrage quant à la suite de la procédure

Conformément au cahier des charges du 28 août 2020, la mandante et maître de l'ouvrage entend confier à l'équipe lauréate les mandats d'architecture du paysage suivants, au besoin avec un soutien tiers que la Ville se réserve le droit de définir.

- Formalisation du Concept d'aménagement et de fonctionnement de l'espace public des quais de la Suze.
- Aménagement de l'espace public sur le tronçon du quai du Bas sis entre la place Centrale et la rue de l'Hôpital.

3 Collège d'experts, spécialistes-conseils et groupe d'accompagnement

3.1 Collège d'experts

Président

- Jan Forster, architecte-paysagiste

Membres non professionnels

- Erich Fehr, Maire de Bienne
- Barbara Schwickert, (phase de présélection), remplacée par Lena Frank (Degrés 1 et 2) Directrice des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement suite au changement de législature

Membres professionnels

- Marie-Hélène Giraud, architecte-paysagiste
- Nathalie Luyet, architecte-urbaniste
- Virginie Kauffmann, spécialiste mobilité
- Florence Schmoll, responsable du Département de l'urbanisme de la Ville de Bienne
- Roger Racordon, responsable du Département des infrastructures de la Ville de Bienne

Suppléant

- Jürg Saager, responsable du Département des constructions de la Ville de Bienne

3.2 Spécialistes-conseils sans droit de vote

Représentants d'instances techniques

- Karin Zaugg, Service des monuments historiques de la Ville de Bienne
- Gabriele Leonardi, Service de la circulation de la Ville de Bienne
- André Glauser, responsable du Département de la sécurité publique de la Ville de Bienne
- Markus Brentano, responsable du Service des espaces verts et cimetières
- Isabel Althaus, responsable du Département générations & quartiers
- Tatiana Lori, cheffe du Service des monuments historiques du Canton de Berne ad intérim
- Jörg Bucher, Office des ponts et chaussées du Canton de Berne, Arrondissement d'ingénieur en chef III, Aménagement des eaux
- Isabelle Dettwiler, Office des immeubles et des constructions du Canton de Berne

Représentants des milieux associatifs

- Urs Scheuss, Association Transport et Environnement (ATE)
- Marius Wiher, Pro Velo Biel/Bienne Seeland Jura bernois
- Peter Bohnenblust, Touring Club Suisse (TCS), président section Biel/Bienne - Seeland
- Françoise Verrey Bass, Pro Senectute
- Katharina Stöckli, Femmes en réseau Bienne
- Benjamin Scotoni, Travail de rue Biel/Bienne

Les représentants des associations sont tenus au devoir de confidentialité et n'ont pas connaissance du nom des équipes participantes, de sorte à exclure tout conflit d'intérêt.

3.3 Groupe d'accompagnement sans droit de vote

Un groupe d'accompagnement, composé de 12 personnes et 6 suppléantes et suppléants, constitué par tirage au sort le 25 juin 2020 sur la base de candidatures volontaires, est chargé de représenter la voix de la population biennoise. Il est noté que le collège d'experts reste souverain dans ses décisions.

Il est tenu au devoir de confidentialité, n'a pas connaissance du nom des équipes participantes, de sorte à exclure tout conflit d'intérêt.

Membres

- Sasha Antenen
- Catherine Duttweiler
- Harry Elija Egger
- Bartolomeus Gijzen
- Parisha Hakimi
- Michael Hälen
- Bastien Jeandrevin
- Gabriela Mazza
- Jonas Naef
- Pascal Oberholzer
- Pauline Pauli
- Christoph Walter

Suppléants

- Nadia Bögli
- Rino Buttice
- Harmony Gabus
- Michael Schlup
- Caroline Senehi
- Ivo Thalmann

4 Procédure de présélection

4.1 Calendrier présélection

Publication sur SIMAP	31.08.2020
Dépôt des dossiers de candidatures	02.10.2020
Choix des groupements sélectionnés pour le 1 ^{er} degré	13.10.2020

4.2 Critères de sélection et évaluation des dossiers de candidature

Approche de la problématique	50%
Références du candidat	30%
Organisation du candidat	20%

4.3 Examen formel des dossiers

13 dossiers sont parvenus au maître d'ouvrage et ont été jugés recevables au sens du cahier des charges. Ils ont été numérotés par ordre d'arrivée.

N°	Pilote
	Bureau associés
01	Extra Landschaftsarchitekten AG Mantegiani & Wyssseier Ingénieurs et planificateurs SA
02	Hüsler et Associés SA Citec Ingénieurs Conseils SA, Mantegiani & Wyssseier Ingénieurs et planificateurs SA, MFR Géologie-Géotechnique SA
03	Monnier Architecture du paysage Sàrl Emch+Berger Verkehrsplanung
04	Quadra gmbh SNZ Ingenieure und Planer AG, Jacqueline Zimmermann
05	Jacob Planung CSD Ingenieure

06	Biol Conseils SA Sd Ingénierie Biel-Bienne, Sd Ingénierie Neuchâtel, Sd Ingénierie Fribourg, Atelier d'architecture M Sàrl
07	Carolin Riede Landschaftarchitektin FlussbauAG
08	apaar_ CERA SA Ingénieurs civil, environnement hydraulique, RGR SA Ingénieurs mobilité
09	Metron
10	Studio Vulkan MRS Partner SA, Staubli, Kurath & Partner AG, GEO-NET Umweltconsulting GmbH
11	DGJ Bart & Buchhofer Architekten AG
11	Duo Architectes paysagistes Sarl Roland Ribl & Associés SA mobilité et urbanisme, Perenzia Ingénieurs sàrl biodiversité hydraulique et physique du bâtiment
13	Skala Landschaft Stadt Raum F. Preisig AG

4.4 Commission d'évaluation

L'évaluation des dossiers et la sélection des équipes participantes est faite par une commission d'évaluation composée de membres du collège d'experts et déléguée par ce dernier, soit :

- Jan Forster, architecte-paysagiste (président)
- Marie-Hélène Giraud, architecte-paysagiste
- Nathalie Luyet, architecte-urbaniste
- Florence Schmolli, responsable du Département de l'urbanisme de la Ville de Bienne
- Roger Racordon, responsable du Département des infrastructures de la ville de Bienne

4.5 Séance du comité d'évaluation

La commission d'évaluation s'est réunie le 13 octobre 2020 pour évaluer les dossiers de candidature et choisir les équipes invitées à participer au 1^{er} degré des MEP. Le choix du comité d'évaluation est ensuite validé par l'ensemble du collège d'experts.

4.6 Equipes retenues pour le degré 1

Les 5 équipes suivantes ont été sélectionnées pour participer au premier degré des MEP :

N°	Pilote Bureau associés
03	Monnier Architecture du paysage Sarl Emch+Berger Verkehrsplanung
08	apaar_ CERA SA Ingénieurs civil, environnement hydraulique, RGR SA Ingénieurs mobilité
09	Metron
10	Studio Vulkan MRS Partner SA, Staubli, Kurath& Partner AG, GEO-NET Umweltconsulting GmbH
11	Duo Architectes paysagistes Sarl Roland Ribl & Associés SA mobilité et urbanisme, Perenzia Ingénieurs sarl biodiversité hydraulique et physique du bâtiment

5 Degré 1

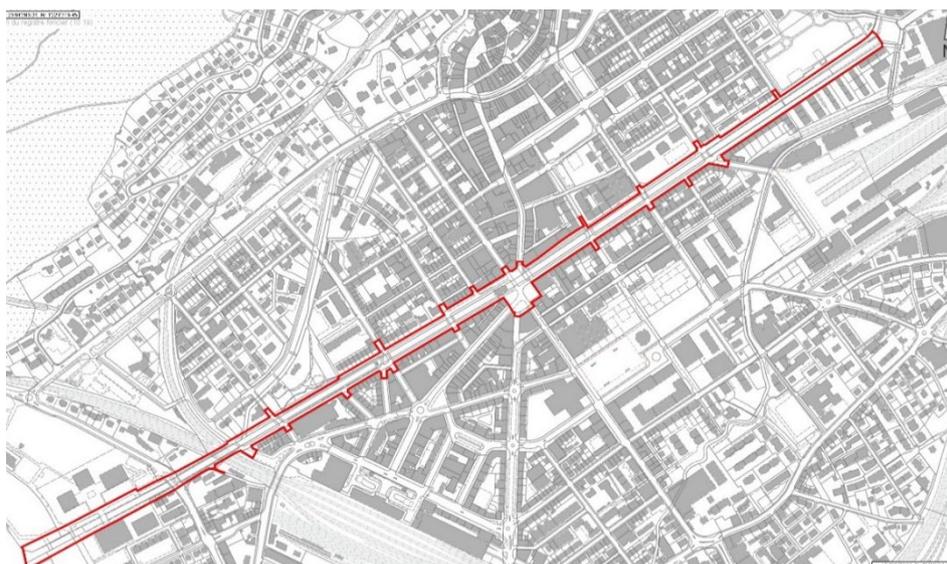
5.1 Calendrier degré 1

Lancement degré 1	02.11.2020
Délai pour questions	06.11.2020
Réponses aux questions	11.11.2020
Rendu degré 1	18.12.2020
Dialogue 1 : Présentation au collège d'experts	27.04.2021
Atelier Groupe d'accompagnement 1	28.04.2021
Délibération du collège d'experts	06.05.2021

À noter que le calendrier initial a dû être modifié suite à l'impossibilité de réunir les équipes et le collège d'experts en raison de la situation sanitaire.

5.2 Périmètre d'intervention degré 1 : concept général d'aménagement et de fonctionnement de l'espace public des quais de la Suze

En longueur, le périmètre s'étend des Écluses Hauser au lac. L'ambition est de garantir la continuité fonctionnelle, d'usages et d'ambiance sur toute la longueur de la Suze canalisée.



Périmètre d'intervention pour le 1^{er} degré des MEP

En largeur, les propositions porteront sur le domaine public de part et d'autre du canal, les ponts et passages sous-voies et les amorces des rues latérales afin d'assurer les raccords fonctionnels et d'aménagement avec les quartiers riverains.

Des propositions à bien plaisir et ne conditionnant pas le reste du concept peuvent être faites sur les espaces publics ou propriétés publiques directement attenantes au quai, telles que les parcs ou les cours d'écoles, de même que jusqu'en pied de façade sur domaine privé directement mitoyen du domaine public et accessible au public.

Pour des raisons de protection du patrimoine et de protection contre les crues, aucune intervention ne peut être envisagée sur le lit de la Suze ou son emprise sur l'ensemble du linéaire, ni sur les murs de quai et gardes corps sur les tronçons historiques.

5.3 Critères d'évaluation

Qualités spatiales et d'usages

- Intégration urbanistique et paysagère, respect de la substance bâtie et des sites/éléments protégés, cohérence générale et qualité spatiale.
- Qualité des interfaces entre le projet et les secteurs privés et semi-publics avoisinants.
- Attractivité et caractère inclusif des aménagements proposés, de jour comme de nuit, en toutes saisons.
- Bonne cohabitation des usages et usagers, qu'ils soient habitants, actifs ou visiteurs, dans le temps et dans l'espace.
- Cohérence et flexibilité du concept qui permet, sans perte substantielle de qualité, une réalisation par étapes successives sur tout le Quai du Bas, puis une extension au Quai du Haut.
- Pertinence des propositions par rapport aux recommandations en matière climatique en général.

Aspects techniques et économiques

- Respect du cahier des charges et adéquation avec les objectifs quantitatifs et qualitatifs de la mandante.
- Cohérence de la proposition d'échelonnement de la réalisation du concept d'aménagement.
- Cohérence du Concept par rapport aux recommandations en matière de circulation, de gestion des eaux de surface et prise en compte des contraintes de gestion et d'entretien.
- Économie générale et faisabilité.
- Clarté des documents produits.

5.4 Dialogue 1 avec le collège d'experts

Le collège d'experts s'est réuni le 27 avril 2021 pour entendre les présentations des cinq équipes retenues.

Mme Lena Frank, successeuse de Mme Barbara Schwickert à l'exécutif, intègre le collège d'experts. Elle est excusée pour cette première journée et remplacée par M. Jürg Saager.

Un tableau compilant les prises de position des spécialistes-conseils sans droit de vote, soit des représentants d'instances techniques et des milieux associatifs, est remis aux membres du collège d'experts.

Le collège d'experts reçoit les équipes les unes après les autres, prend connaissance de leurs propositions et pose des questions. Après avoir remercié chacune des équipes, le collège d'experts poursuit la discussion devant les planches. Ce premier échange interne au collège ne vise aucune sélection à ce stade, étant rappelé qu'il devra tenir compte dans son jugement des retours des spécialistes-conseils sans droit de vote et du Groupe d'accompagnement (GA) qui s'est tenu le lendemain.

5.5 Atelier avec le groupe d'accompagnement

Les projets ont été présentés au GA le 28 avril 2021 par une délégation du collège d'experts. Les personnes présentes ont pris connaissance des projets et donné leur avis via un travail en groupes accompagné par le SANU. Les membres du GA ont été invités à se prononcer sur les usages et à relever les points positifs et négatifs de chaque proposition, sans faire de classement.

5.6 Délibération du collège d'experts

Le collège d'experts s'est réuni une deuxième fois le 06 mai 2021. Après avoir pris connaissance des retours des spécialistes-conseils sans droit de vote et du Groupe d'accompagnement (GA), il procède en toute indépendance à l'analyse des propositions et au choix des équipes pour le second degré.

5.7 Équipes retenues pour le degré 2

Le collège d'experts retient pour le 2^{ème} degré les trois équipes pilotées par les bureaux suivants :

Devise	Pilote Bureau associés
Canal éponge	apaar_ CERA SA Ingénieurs civil, environnement hydraulique, RGR SA Ingénieurs mobilité
Suze 2.0	Studio Vulkan MRS Partner SA, Staubli, Kurath & Partner AG, GEO-NET Umweltconsulting GmbH
La promenade des quais	Duo Architectes paysagistes Sarl Roland Ribi & Associés SA mobilité et urbanisme, Perenzia Ingénieurs sarl biodiversité hydraulique et physique du bâtiment

5.8 Équipes non retenues pour le degré 2

Devise	Pilote Bureau associés
Vert, bleu, gris	Monnier Architecture du paysage Sarl Emch+Berger Verkehrsplanung
Au fil de l'eau	Metron

5.9 Recommandations

Le collège d'experts relève la grande qualité des propositions qui ont été rendues lors du 1^{er} degré et remercie les équipes pour leur travail. Le 2^{ème} degré est l'occasion d'approfondir les partis pris initiaux et de les concrétiser à travers un avant-projet d'aménagement pour le tronçon du quai du Bas sis entre la place centrale et la rue de l'Hôpital.

Le collège d'experts précise la forme et le contenu du rendu pour le 2^{ème} degré. Les prescriptions du cahier des charges du 28 août 2020 restent valables. Elles sont complétées par des recommandations générales pour toutes les équipes retenues, de même que des recommandations individuelles adressées de manière confidentielle à chacune des équipes.

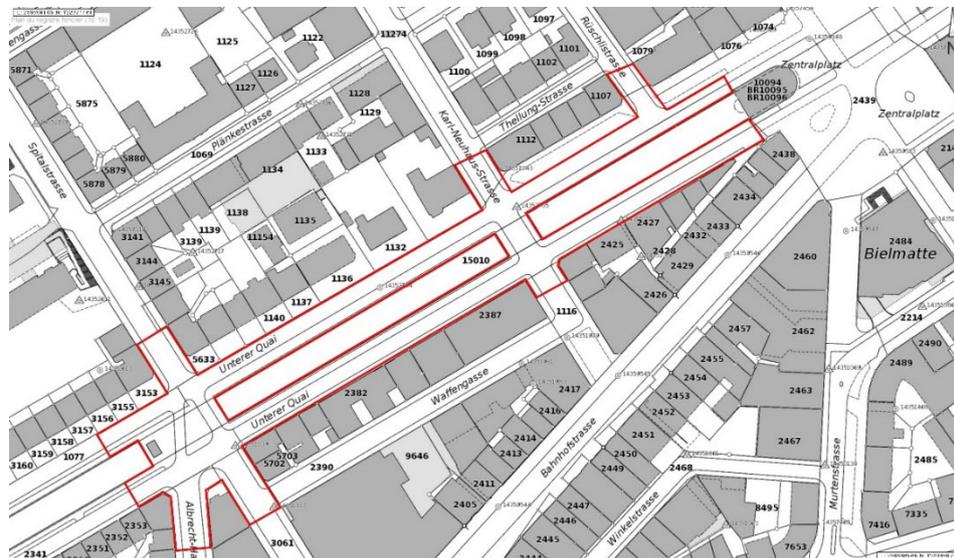
6 Degré 2

6.1 Calendrier degré 2

Lancement degré 2	07.06.2021
Délai pour questions	21.06.2021
Réponses aux questions	05.07.2021
Rendu degré 2	13.08.2021
Dialogue 2 : Présentation au collège d'experts	31.08.2021
Atelier Groupe d'accompagnement 2	01.09.2021
Délibération du collège d'experts	14.09.2021

À noter que le calendrier initial a dû être modifié suite à l'impossibilité de réunir les équipes et le collège d'experts en raison de la situation sanitaire.

6.2 Périmètre d'intervention degré 2 : avant-projet d'aménagement du quai du Bas



Périmètre d'intervention pour le 2^e degré des MEP

En longueur, le périmètre s'étend de la place Centrale (non comprise) à la rue de l'Hôpital (comprise). En largeur, les propositions porteront sur le domaine public de part et d'autre du canal, les ponts et les amorces

des rues latérales afin d'assurer les raccords fonctionnels et d'aménagement avec les quartiers riverains.

Pour des raisons de protection du patrimoine et de protection des eaux, aucune intervention ne peut être envisagée sur les murs de quai, les gardes corps, l'emprise et le lit de la Suze. Toutes les conditions du périmètre du Concept restent également applicables pour le second degré.

6.3 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes qu'au degré 1 et sont appréciés en particulier au regard des recommandations énoncées pour le 2^{ème} degré.

6.4 Dialogue 2 avec le collège d'experts

Le collège d'experts s'est réuni le 31 août 2021 pour entendre les présentations des trois équipes retenues.

Roger Racordon, membre du collège d'experts, est absent pour les présentations des deux premières équipes. Il est remplacé par M. Jürg Saager.

Les spécialistes-conseils suivants participent à la séance de dialogue :

- Isabel Althaus, responsable du Département générations & quartiers
- Markus Brentano, responsable du Service des espaces verts et cimetières
- Isabelle Dettwiler, Office des immeubles et des constructions du Canton de Berne
- Karin Zaugg, Service des monuments historiques de la Ville de Bienne
- Gabriele Leonardi, Secteur de la circulation de la Ville de Bienne
- Tatiana Lori, responsable du Service des monuments historiques du Canton de Berne, ad intérim

Sont excusés :

- Jörg Bucher, Office des ponts et chaussées du Canton de Berne, Arrondissement d'ingénieur en chef III, Aménagement des eaux
- André Glauser, responsable du Département de la sécurité publique de la Ville de Bienne

Le collège d'experts reçoit les équipes les unes après les autres, prend connaissance de leurs propositions et pose des questions. Après avoir remercié chacune des équipes, le collège d'experts poursuit la discussion devant les planches. Ce premier échange interne au collège ne vise aucune décision à ce stade, étant rappelé qu'il devra tenir compte dans son jugement des retours des spécialistes-conseils sans droit de vote et du Groupe d'accompagnement (GA) qui s'est tenu le lendemain.

6.5 Atelier avec le groupe d'accompagnement

Les projets ont été présentés au GA le 1^{er} septembre 2021 par une délégation du collège d'experts. Les personnes présentes ont pris connaissance des projets et donné leur avis via un travail en groupes accompagné par le SANU. Les membres du GA ont été invités à se prononcer sur les usages et à relever les points positifs et négatifs de chaque proposition, sans faire de classement.

6.6 Délibération du collège d'experts

Le collège d'experts s'est réuni une deuxième fois le 14 septembre 2021. Après avoir pris connaissance des retours des spécialistes-conseils sans droit de vote et du GA, il procède en toute indépendance à l'analyse des propositions.

Le collège d'experts tient à relever une nouvelle fois la grande qualité des propositions et remercie les équipes pour leur travail d'approfondissement lors de ce second degré. Toutefois, au terme de longues et riches discussions, le collège d'experts estime qu'il ne dispose pas de tous les éléments lui permettant de départager les participants et désigner un lauréat. Il décide de procéder à un tour d'affinement tel que prévu au point 2.4 du cahier des charges du 28 août 2020, ce pour deux des trois équipes encore en lice, à savoir les auteurs des projets Canal éponge et La promenade des quais. Le collège d'experts estime en revanche disposer de l'ensemble des informations nécessaires pour le projet Suze 2.0.

Les propositions des trois équipes seront examinées lors de la délibération finale du collège d'experts en vue du choix du lauréat.

6.7 Demandes d'affinement

Le collège d'experts précise la forme et le contenu du rendu pour le tour d'affinement, complétés par des demandes générales pour toutes les équipes concernées, de même que des demandes individuelles adressées de manière confidentielle à chacune des équipes. Le tour d'affinement est l'occasion d'éclairer le collège d'experts sur des points précis des propositions mais ne vise en aucun cas une évolution majeure du projet.

7 Tour d'affinement

7.1 Calendrier tour d'affinement

Lancement tour d'affinement	27.09.2021
Rendu tour d'affinement	01.11.2021
Dialogue final et délibération du collège d'experts	05.11.2021

7.2 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes qu'aux degrés 1 et 2 et sont appréciés en particulier au regard des demandes adressées aux équipes concernées par le tour d'affinement.

7.3 Dialogue final et délibération du collège d'experts

Le collège d'experts s'est réuni le 05 novembre 2021 pour entendre les présentations des deux équipes concernées par le tour d'affinement.

Nathalie Luyet, membre du collège d'experts, est absente pour les présentations des deux équipes. Elle est remplacée par M. Jürg Saager et rejoint le collège d'experts pour la délibération.

Les spécialistes-conseils suivants participent à la séance de dialogue :

- Isabel Althaus, responsable du Département générations & quartiers
- Markus Brentano, responsable du Service des espaces verts et cimetières
- Karin Zaugg, Service des monuments historiques de la Ville de Bienne
- Gabriele Leonardi, Secteur de la circulation de la Ville de Bienne
- André Glauser, responsable du Département de la sécurité publique de la Ville de Bienne
- Tatiana Lori, responsable du Service des monuments historiques du Canton de Berne, ad intérim

Sont excusés :

- Jörg Bucher, Office des ponts et chaussées du Canton de Berne, Arrondissement d'ingénieur en chef III, Aménagement des eaux
- Isabelle Dettwiler, Office des immeubles et des constructions du Canton de Berne

Le collège d'experts reçoit les équipes les unes après les autres, prend connaissance de leurs propositions et pose des questions. Après avoir remercié chacune des équipes, le collège d'experts poursuit la discussion devant les planches des trois projets encore en lice.

Le collège d'experts tient à relever une nouvelle fois la grande qualité des propositions et remercie les équipes pour leur travail d'approfondissement et leur remarquable engagement dans cette procédure au long cours.

8 Décision et recommandations

8.1 Choix du lauréat

Arrivé au terme de ses délibérations, le collège d'experts désigne à l'unanimité le projet Canal éponge de l'équipe pilotée par le bureau apaar_ comme lauréat de la procédure. Il estime que le projet répond au cahier des charges des MEP et possède toutes les qualités et le potentiel nécessaires pour répondre aux attentes du maître de l'ouvrage.

8.2 Recommandations pour la suite

Le collège d'experts recommande au maître d'ouvrage de confier à l'équipe lauréate la poursuite des études, tel que décrit au point 2.6 du cahier des charges, et formule les recommandations suivantes.

Généralités

La prouesse de Canal éponge, décrite plus en détail au chapitre 9, réside dans sa capacité à conjuguer patrimoine bâti, identité urbaine, contraintes techniques et exigences environnementales et sociales autour d'un projet novateur. L'équipe a su convaincre le collège d'experts de l'opportunité de questionner la manière dont nous agissons sur la ville constituée, dénaturée par la voiture et étanchéifiée à l'excès, mais toujours porteuse de structures robustes sur lesquelles fonder l'urbanité de demain. Placer l'eau au cœur de la conception permet d'apporter des réponses pertinentes aux enjeux climatiques, de qualité d'usage, de promenade et de séjour, et inscrit le projet dans un continuum historique et patrimonial tout en proposant une image très contemporaine.

Par son ambition, le projet contient sa part de défis dans nombre de domaines : intervention dans un site patrimonial de grande importance, mise en œuvre de nouvelles formes de gestion de l'eau, travail sur les sols, cohabitation des usages, entretien courant de l'espace public, implication des habitants, économie générale du projet, phasage, etc. Dans ce contexte, l'équipe devra faire preuve non seulement de capacités de conception technique pointues mais également d'un engagement sans faille aux côtés du maître d'ouvrage. En d'autres termes, il s'agira de viser tant la faisabilité que l'acceptabilité du projet à chaque étape.

Le collège d'experts invite le maître d'ouvrage à accompagner le développement du projet par une démarche participative, dont les contours devront être spécifiquement dessinés pour cet objet et en collaboration avec l'équipe de mandataires.

D'autre part, il rend les futurs mandataires attentifs au fait qu'ils auront pour mission d'assurer la cohérence et la continuité de leur concept tout au long du processus menant de la conception à la réalisation par étape, durant lequel ils devront faire preuve de pragmatisme et collaborer avec de nombreux services, partenaires et acteurs associatifs ou privés.

Concept d'aménagement et de fonctionnement de l'espace public des quais de la Suze

Le collège d'experts salue la maturation de la proposition entre les deux degrés et le tour d'affinement. Il encourage les auteurs à poursuivre ce travail rigoureux de concrétisation et d'adéquation aux contraintes urbaines, fonctionnelles et temporelles du site sur l'entier du linéaire du canal dans le cadre de la formalisation du *Concept d'aménagement et de fonctionnement de l'espace public des quais de la Suze*.

Aménagement du tronçon du quai du Bas à réaménager entre la place Centrale et la rue de l'Hôpital

L'enjeu principal de l'aménagement de ce tronçon sera de concrétiser un projet pouvant aujourd'hui apparaître comme un manifeste, sans que les qualités décrites au chap. 9 ne soient péjorées.

Par ailleurs, les points spécifiques suivants devront être pris en compte:

- L'aménagement devra permettre une gestion optimale des mobilités, capable de répondre aux attentes aussi bien des cyclistes que des piétons les plus fragiles ou des riverains. D'une manière générale, il devra viser la mise en œuvre des lignes directrices de la Stratégie globale de mobilité et du Plan sectoriel vélos de la Ville de Bienne.
- Le projet devra composer avec la substance patrimoniale et les qualités architectoniques des lieux, qui devront demeurer lisibles et porter l'identité du site. Le souci de préserver une hiérarchie entre l'ancien et le nouveau devra être constant.
- La stratégie concernant l'arborisation devra faire l'objet d'un travail soigné visant à maintenir en tout temps la prégnance de l'alignement originel, en particulier en cas de remplacement ultérieur des sujets en place.

- La qualité de séjour des différents espaces créés devra faire l'objet d'une grande attention, également sur le plan de la sécurité effective et ressentie. L'alternance entre espaces actifs et apaisés devra faire écho au contexte et aux quartiers traversés. Il s'agira de préciser selon quelles règles les choix seront opérés entre les différentes contraintes et aspirations émises par les usagers de tous bords.
- L'utilisation de pavés, jugés en inadéquation avec l'image patrimoniale du site, devrait être revue au profit d'autres formes de revêtements une fonctionnalité semblable. Plus généralement, la variété des revêtements de sol ne devra pas aller à l'encontre d'une accessibilité pour tous, ni créer de confusion dans les usages possibles.
- Le développement du projet devra viser une économie générale dans tous les domaines.

9 Projet lauréat

CANAL EPONGE

apaar_

CERA SA Ingénieurs civil, environnement, hydraulique

RGR SA Ingénieurs mobilité

La proposition s'articule autour de 3 grands principes : la « ville éponge », la « ville marchable » et la « ville sociale ».

La « ville éponge » consiste à perméabiliser un maximum de surfaces et opter pour une gestion optimale des eaux de pluie prenant en considération leur cycle complet. Ce faisant, le sol est rafraîchi, la végétation peut davantage prospérer, contribuant à réguler le climat urbain et favorisant la biodiversité. Dans le cas des quais de la Suze, le canal comme élément urbain structurant devient une infrastructure environnementale majeure au cœur de la ville.

La « ville marchable » prend acte de la volonté de la Ville de Bienne de favoriser les mobilités douces le long du canal de la Suze. La proposition ne met pas seulement en place un itinéraire à l'échelle de la ville, mais promeut des pratiques quotidiennes de courtes distances empruntant des portions de quais. Pour ce faire, elle propose la mise en place à terme d'une promenade mixte piétons-vélos en rive droite et d'une zone de rencontre en rive gauche.

La « ville sociale » reconnaît le potentiel encore peu exploité des ponts comme lieux de sociabilité : situés à la croisée des chemins, légèrement à l'écart des habitations, bénéficiant de vues privilégiées sur la Suze et pour certains libérés de tout trafic, ils permettent d'envisager une intensification des usages au profit des quartiers voisins. Le concept de « ville sociale » passe également par une implication forte des usagers dans la conception et l'animation de l'espace public.

L'ensemble de la proposition s'appuie sur les valeurs patrimoniales et identitaires du canal, qu'il intègre et réinterprète à travers une posture qui va bien au-delà de la fabrication du projet : l'ouvrage créé au XIXème siècle pour réguler le cours de la Suze devient le lieu d'expérimentation d'un nouveau mode de gestion de l'eau en phase avec les enjeux de réchauffement climatique ; le travail sur la végétation s'inscrit dans la continuité des grands projets de verdissement de la ville hygiéniste, tout en ménageant l'alignement et les jardins d'autrefois ; le sol s'adapte aux

nouvelles pratiques de mobilité, comme ce fût le cas lors de la création de la promenade.

Appréciation du collège d'experts

Avec CANAL EPONGE, l'équipe est parvenue à composer un projet d'une grande force, à la fois résolument tourné vers l'avenir et solidement ancré dans son contexte urbain, patrimonial et social. Le collège d'experts salue une posture radicale et audacieuse répondant aux enjeux environnementaux, et désirable sur le plan de l'espace public comme lieu de vie.

Plus particulièrement, la mise en place d'un nouveau mode de gestion du cycle de l'eau permet des conditions favorables à la prospérité d'une végétation plus abondante. L'allée d'origine est ainsi complétée et révélée par une arborisation plus libre améliorant le confort climatique des lieux. Une strate arbustive et herbacée cadre les vues, offre des paysages variés dans le temps comme dans l'espace, et garde à distance les jardins privés au nord. L'ensemble végétal, à la biodiversité enrichie, rompt ainsi la linéarité des quais dont la rigueur actuelle n'a fini par servir que le trafic motorisé.

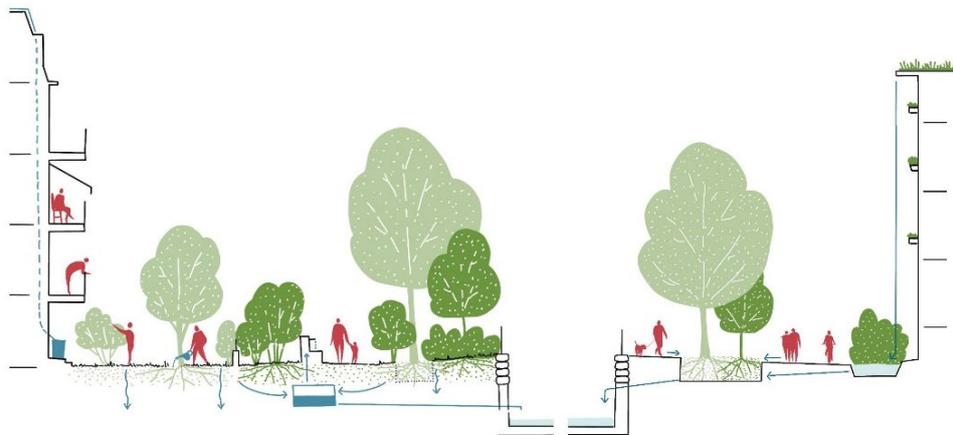
La variété des espaces dégagés se décline en une promenade sinueuse en rive droite, accessible aux piétons, cyclistes et ayants-droits riverains, et, en rive gauche, en une zone de rencontre aux contours plus ordonnés. La distinction d'usage se lit par conséquent dans la nature même des espaces aménagés, les uns incitant à la flânerie et au séjour, les autres à une cohabitation apaisée.

Le projet de sol se caractérise par la perméabilisation de la totalité des surfaces non dédiées au trafic motorisé. Espaces verts, gravier stabilisé, pavés sur lit de sable dessinent différentes possibilités d'appropriation de l'espace : promenade, entrée d'immeuble ou de commerce, séjour, circulation confortable des cycles ou des personnes à mobilité réduite, terrasse de café, jeu, fête, etc.

Le projet fait ainsi le pari d'une mixité de fonctions et d'usages dont les conditions s'incarneraient dans les aménagements.

La maturation des propositions au fil des étapes des MEP a démontré la robustesse du parti face aux contraintes pléthoriques auxquelles l'espace public doit pouvoir répondre. L'équipe a su convaincre le collège d'experts que les solutions innovantes dictées par l'urgence climatique font sens sur le plan culturel, de l'urbanité et sont techniquement réalisables. Elle a également démontré une réceptivité féconde aux enjeux patrimoniaux, permettant d'inscrire les quais de la Suze dans un continuum vivant.

Enfin, le collège d'experts observe que le projet implique également des nouveaux processus de fabrication de l'espace public. À ce titre, il est le lieu d'un nouveau contrat entre les autorités de la Ville et ses citoyens, entre l'organisme urbain et l'environnement, nécessitant exigence conceptuelle et technique et engagement au long cours. Aussi le collège d'experts tient à saluer le courage et le sens des responsabilités dont fait preuve de la Ville de Bienne par le choix d'un projet de cette nature pour un lieu aussi emblématique que les quais de la Suze.



CANAL EPONGE - Extraits des planches rendues aux 1^{er} et 2^{ème} degrés et tour d'affinement

10 Projets non retenus

10.1 Projets non retenus à l'issue du 2^{ème} degré et tour d'affinement

LA PROMENADE DES QUAIS

Duo Architectes paysagistes Sarl

Roland Ribl & Associés SA mobilité et urbanisme

Perenzia Ingénieurs sarl biodiversité hydraulique et physique du bâtiment

Comme postulat de base, les auteurs formulent l'hypothèse d'une survivance des qualités intrinsèques du site malgré une dégradation progressive de son aménagement d'origine. La proposition consiste ainsi à reconnaître et réhabiliter l'organisation spatiale historique des quais, tout en les adaptant aux enjeux de mobilités actuels.

LA PROMENADE DES QUAIS propose de créer et conforter un espace dédié à la déambulation des piétons au bord du canal, symétrique sur les deux rives. Cet espace de promenade s'appuie sur un alignement d'arbres, complété sur les tronçons qui en sont actuellement dépourvus, qui sépare les piétons d'un espace dédié, à l'état final, aux mobilités douces en rive droite et à la circulation automobile en rive gauche. La promenade constitue l'élément de continuité entre les écluses et le lac, tandis que l'organisation de la chaussée varie selon les tronçons pour s'adapter aux différents schémas de circulation.

La cohérence d'ensemble repose sur une composition très ordonnancée, référence explicite à l'aménagement d'origine : arbres, luminaires et bancs alternent sur une même bande, et l'espace piéton se distingue par un revêtement de sol soigné. Des dilatations ponctuelles de cet espace sont équipées de jeux, fontaines, boîtes à livres, etc. rythmant la promenade par des possibilités de haltes et d'appropriation spontanées.

Une lecture fine donne à lire d'autres variations qui reflètent des préoccupations plus actuelles : perméabilité du sol et gestion efficace des eaux pluviales, diversification des essences et introduction ponctuelle de sujets isolés qui augmentent la part d'ombre et forment des nouveaux repères, plates-bandes en pied d'arbres qui permettent de limiter les conflits entre usagers. Les accroches sur les ponts sont quant à eux l'occasion d'aménager des placettes à vocation de centralité de quartier, qui tirent parti des liaisons nord-sud.

En matière de mobilités, le projet prévoit des régimes de circulation en zones 30 et 20. Le traitement du sol de façade à bordure de quai permet ainsi une évolutivité des fonctions de l'espace public, propice à une reconquête progressive d'espace au profit des mobilités douces, en particulier par la diminution des places de stationnement.

Appréciation du collège d'experts

Le collège d'experts salue une proposition ayant su faire converger le respect des valeurs patrimoniales du site avec les nombreuses conditions-cadres édictées dans le cahier des charges des MEP. La finesse et la simplicité du parti général paraît pouvoir garantir à terme la cohérence recherchée et offrir un espace public structurant à l'échelle de la ville, à la hauteur de cet objet singulier qu'est le canal de la Suze. Le traitement des ponts comme espaces à vocation plus sociale, en lien avec les quartiers, et des amorces de rue par de nouvelles plantations sont l'occasion d'assurer l'ancrage urbain des futurs aménagements.

La discrétion du projet LA PROMENADE DES QUAIS valorise la substance historique du canal et des quartiers XIX^{ème}. Sa grande sobriété est sa qualité principale. Toutefois, un tel parti exige une certaine rigueur et contient sa part de risques avec lesquels les auteurs ont eu de la peine à composer.

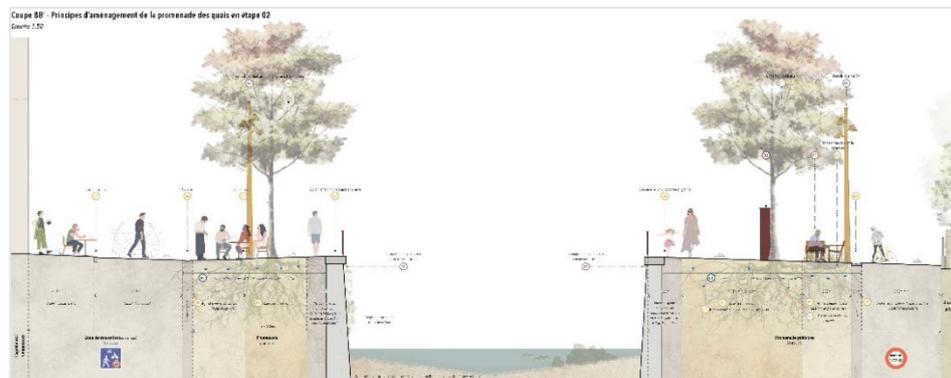
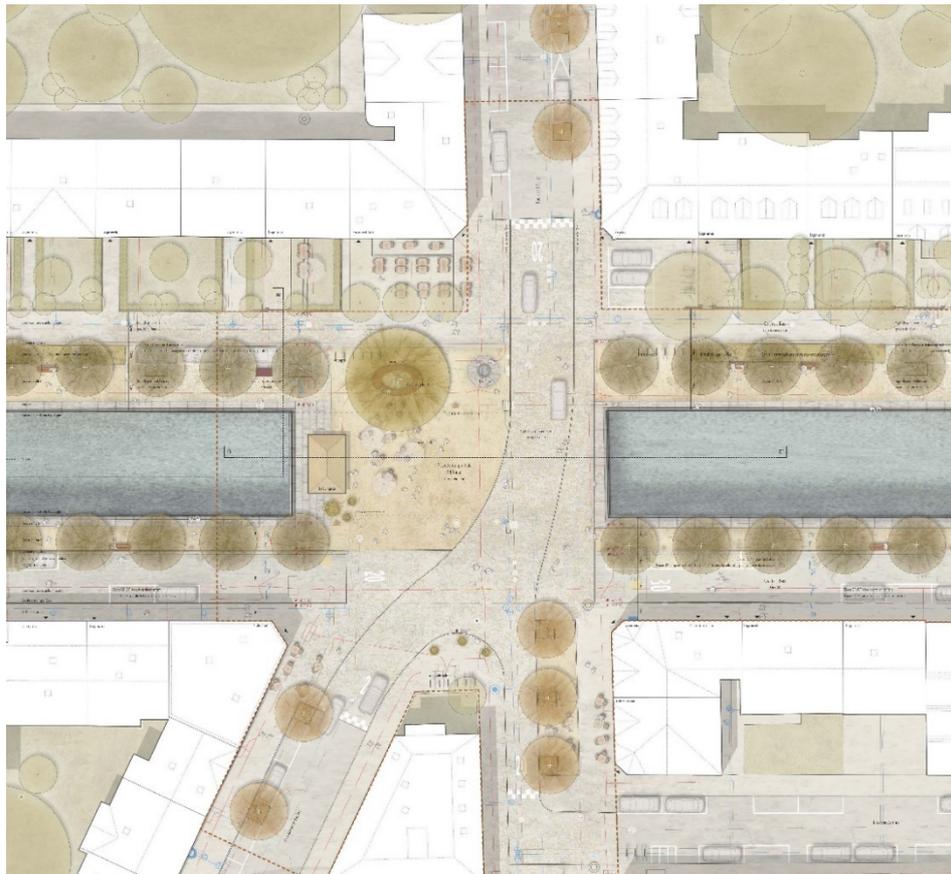
Ainsi, le collège d'experts craint que la parfaite symétrie de la promenade et sa composition très ordonnancée n'introduisent une certaine monotonie dans le paysage urbain et, partant, ne péjorent le plaisir de la déambulation. Ceci est particulièrement sensible dans l'hypothèse d'un réaménagement de l'entier du canal entre les écluses et le lac, dans des contextes urbains plus ordinaires, où aucun pont piéton ne viendra rythmer le parcours.

La qualité de séjour et d'appropriation de l'espace public pour des usages plus ponctuels n'est pas convaincante. La nature un peu banale des équipements et les faibles liens avec les quartiers traversés donnent une impression d'hésitation dans le rythme des aménagements, qui les rend peu attractifs. Ainsi, l'équilibre entre une image délibérément respectueuse des valeurs patrimoniales et une pratique plus contemporaine de la ville n'est pas pleinement atteint. Le collège d'experts déplore que la part d'innovation attendue dans un réaménagement d'une telle ampleur s'incarne uniquement dans une approche technique, certes pertinente (perméabilisation du sol, valorisation des eaux pluviales, etc.), mais entièrement cachée. À contrario, une posture résolument conservatrice et s'affirmant dans sa mono-fonctionnalité de promenade aurait paru presque plus cohérente.

Proposer un aménagement qui donne l'impression d'avoir toujours été là s'accommode mal de la réalité très invasive du projet sur le tronçon entre la place Centrale et la rue de l'Hôpital. L'abattage d'un nombre important d'arbres, si légitime soit-il sur le plan technique, paraît difficilement acceptable dès lors que leurs remplaçants seront plantés dans une configuration semblable pour le quidam. Le collège d'experts remarque également que les places de stationnement et la bordure des espaces circulés sont disposés beaucoup trop proche des troncs, si bien que la pérennité des nouvelles plantations s'en trouverait compromise.

Malgré ces faiblesses, le collège d'experts tient à saluer la grande qualité du travail fourni par l'équipe durant tout le processus. Sa proposition a très significativement contribué aux riches échanges qui ont émaillé les différentes étapes de la procédure et ont finalement permis de préciser les attentes du maître de l'ouvrage.





LA PROMENADE DES QUAIS - Extraits des planches rendues au 2^{ème} degré et tour d'affinement

SUZE 2.0

Studio Vulkan

MRS Partner SA,
Staubli, Kurath & Partner AG,
GEO-NET Umweltconsulting GmbH

Le projet SUZE 2.0 s'appuie sur trois constats :

- Le canal et ses abords présentent une image forte et structurante à l'échelle de la ville, dont l'urbanité est aujourd'hui affaiblie par un usage inadapté et un aménagement localement dégradé ou incomplet.
- Le canal en tant que cours d'eau n'a pas d'incidence significative sur les variations du climat urbain qui bénéficie plutôt des mouvements d'air nocturnes en provenance du Jura.
- L'automobile est reconnue comme une composante de la vie urbaine et de la ville, pour autant qu'elle se soumette aux mobilités douces.

En conséquence, l'équipe fait le choix de traiter la question du climat urbain à travers des solutions de rafraîchissement direct de l'espace public : perméabilisation des sols, densification de l'arborisation et recours indirect à l'eau sous forme de fontaines, brumisateurs, douches, etc. Ces outils sont mis au service d'un parti d'aménagement articulé autour de deux idées fortes :

- Les murs de quais sont prolongés sur les tronçons actuellement aménagés en talus, permettant d'augmenter significativement l'espace à disposition de part et d'autre du canal.
- En coupe, l'espace entre façades et mur de quai est redistribué : les voies circulées sont réduites au minimum. L'espace ainsi dégagé est reconquis pour l'usage piéton et l'appropriation des riverains, à l'image des Îlots d'été en 2019. Il s'agit d'insérer dans la structure historique des alignements d'arbres une bande polyvalente qui accueille des usages variés et permette une évolution dans le temps. Son aménagement de base est simple et continu : gravier au sol, luminaires, mobilier, compléments d'arborisation, stationnement permanent ou transitoire. Des compléments peuvent être apportés temporairement ou définitivement, au gré des besoins et des ambitions. Leur programmation peut être conçue en concertation avec les riverains et doit avoir pour objectif de mettre le piéton au centre. Dans ce sens, cette bande polyvalente doit être étendue partout où cela est possible.

Appréciation du collège d'experts

Le collège d'experts salue la proposition assumée de faire du canal de la Suze un objet construit à part entière en prolongeant les murs de quais sur la plus grande partie du linéaire. Cette option permet d'affirmer l'identité urbaine du canal tout en rendant hommage à sa conception d'origine. Il voit dans cette proposition une solution astucieuse au manque de place sur certains tronçons des quais. Toutefois, le collège d'experts regrette que l'espace gagné soit faiblement mis à profit pour la mobilité douce.

Le principe d'une ségrégation de l'aménagement en bandes longitudinales dédiées à des usages spécifiques constitue la caractéristique la plus marquante du projet. Il restitue et prolonge une image d'une clarté similaire à l'aménagement d'origine auquel le projet se réfère explicitement, renforcée par la proposition d'alignements d'arbres sur tout le linéaire du canal.

Parmi ces différents rubans, la bande polyvalente alterne platebandes plantées, places de stationnement et espaces de détente. En ce sens, elle offre un potentiel de valorisation intéressant, alliant souplesse d'aménagement à un espace clairement cadré. Le recours à l'image de la partition musicale pour déterminer le rythme et l'équipement des sous-espaces est séduisante dans ce qu'elle offre un outil systématique et partageable de composition. Pour autant, le collège d'experts peine à comprendre comment cette règle s'applique concrètement et réagit aux contextes traversés. En l'état, elle apparaît plutôt comme un outil de négociation que de réelle participation citoyenne. Il en émane une trop grande rigidité que le collège d'experts juge contraire à une appropriation spontanée de l'espace public par les usagers.

D'autre part, la partition longitudinale des fonctions se traduit par des revêtements de sol adaptés. Ainsi les espaces de circulation s'assument comme tels par le choix d'un vocabulaire routier, qu'on retrouve également sur la traversée des ponts. Même si la chaussée est réduite au minimum, le collège d'experts voit dans ce parti un frein à la lisibilité des quais comme un itinéraire dédié prioritairement aux mobilités douces, dont les espaces apparaissent comme la résultante du dessin des voies de circulation. Il craint que ceci n'incite que faiblement l'adoption de vitesses modérées par les automobilistes. La sobriété extrême des matériaux tend à une banalisation qui fait peu sens dans le contexte de cet objet urbain et patrimonial majeur qu'est le canal de la Suze.

Enfin, le collège d'experts s'interroge sur le risque de monotonie engendré par la répétition de la même coupe sur toute la longueur du canal, associée au prolongement systématique d'un alignement au

cordeau. Il doute que la variété des espaces de la bande polyvalente suffise à compenser la force visuelle de l'ensemble, peu adaptée à une pratique quotidienne, à échelle humaine, de l'espace public.



SUZE 2.0 - Extraits des planches rendues au 2^{ème} degré

10.2 Projets non retenus à l'issue du 1^{er} degré

VERT, BLEU, GRIS

Monnier Architecture du paysage Sàrl
Emch+Berger Verkehrsplanung

L'analyse préliminaire retient trois éléments d'inspiration pour le Concept :

Une gravure de Bienne au 18^{ème} siècle, où s'entremêlent le vert du paysage, le bleu de la Suze et le gris de la ville ;

Une carte ancienne montrant le canal comme un ouvrage hydraulique plutôt qu'urbain, les tissus traversés conservant globalement leurs identités propres ;

Une photographie du début du 20^{ème} siècle d'un groupe de personnes s'embarquant sur la Suze.

Partant, l'ambition du Concept est de retrouver une forme de rapport plus direct à l'eau et qu'elle participe pleinement, avec le végétal et l'environnement construit, à la constitution d'une urbanité cohérente.

Une des caractéristiques fondatrices du Concept est la reconnaissance des spécificités des deux rives. L'objectif est :

- de renforcer une rive droite « verte » égrenant son système de parcs, par l'extension des espaces verts à l'intérieur des tissus (quai, cours d'écoles, ensembles de logements, etc.) et de mettre l'accent sur les usages de promenade piétons-vélos : les sols sont majoritairement perméables et les essences plantées évoquent la présence de l'eau.
- de consolider une rive gauche "grise" par l'aménagement d'espaces publics plus minéraux et l'accueil des mobilités motorisées : quais et places utilisent un vocabulaire d'aménagement résolument urbain.
- de restaurer des espaces de vie en lien plus sensible avec la Suze "bleue" au centre : l'aménagement des ponts, de placettes et des rives permet des accès plus directs au cours d'eau (emmarchements, plateformes et balcons en bois, rives "renaturées" avec des techniques de génie biologique, etc.).

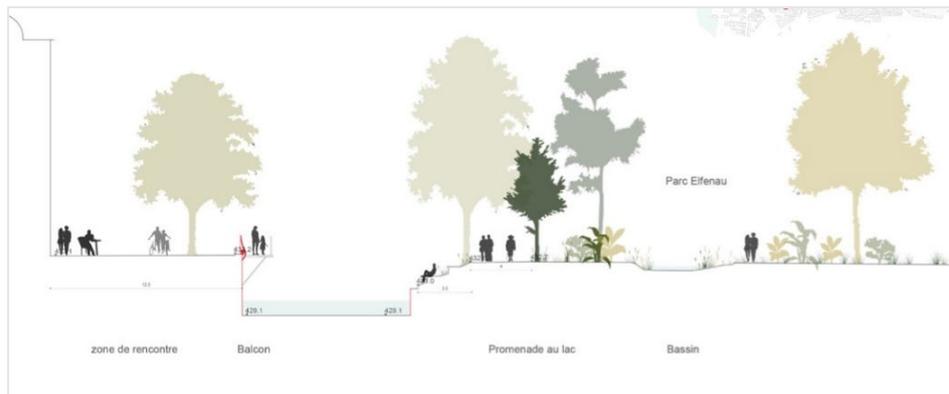
L'approche concernant l'arborisation prend acte de l'urgence climatique et compose avec les alignements historiques. Respectés pour leur valeur patrimoniale, ils sont complétés par des essences diversifiées,

implantées librement en fonction des enjeux locaux, infiltrant les quartiers environnants pour densifier la couverture arborée du centre-ville de part et d'autre de la Suze.

En matière de mobilité, le parti se veut assez radical à terme : l'objectif est de libérer entièrement la rive droite de tout trafic motorisé pour composer une promenade mobilités douces continue entre les écluses et le lac. Il s'agit également de réconcilier les deux grands parcs avec la Suze en les intégrant pleinement à l'espace de promenade. Cela passe par une déviation des itinéraires des bus par la rue Dufour et, pour les TIM, des dessertes des quartiers en boucle, sans possibilité de traverser la Suze.

Appréciation du collège d'experts

Le collège d'experts apprécie une approche qui s'inscrit dans la continuité de l'histoire du lieu tout en intégrant les problématiques contemporaines d'usages de l'espace public, de réchauffement climatique et de pratiques de mobilité. VERT, BLEU, GRIS présente une idée forte à travers l'image de rives contrastées intensifiant leurs identités respectives actuelles, et dont le caractère s'immisce jusque dans les quartiers. Si l'ensemble promet une vision très cohérente à terme en matière d'aménagement et d'usages des quais, le collège d'experts s'interroge sur sa faisabilité. Il peine notamment à comprendre par quels moyens les ambitions radicales dans les domaines de la mobilité, des espaces verts et du rapport à l'eau peuvent être mises en œuvre. Il relève que non seulement l'équipe s'écarte des contraintes peu négociables notifiées dans le cahier des charges mais donne peu d'éléments à l'appui de cette posture audacieuse. Dès lors, il n'est pas convaincu que le seul aspect désirable du projet suffise à entraîner les réformes importantes nécessaires à sa réalisation. À défaut, la cohérence d'ensemble recherchée risque fort de n'être que partiellement atteinte.



VERT, BLEU, GRIS - Extraits des planches rendues au 1^{er} degré

AU FIL DE L'EAU

Metron

La proposition s'appuie sur les constats suivants :

- Le site bénéficie d'une substance urbaine et patrimoniale préservée, de sorte que l'action de valorisation passe essentiellement par une requalification des usages et une évolution des pratiques de mobilité.
- Le canal et les quais de la Suze forment un contrepoint calme à l'axe commerçant et animé qui relie la gare à la vieille-ville. Ils permettent une pratique alternative de la ville entre les quartiers en mutation à l'est et le lac à l'ouest.
- L'intensité des usages varie selon les tronçons. Elle augmente à mesure qu'on se rapproche du croisement avec l'axe commerçant tandis que le caractère de promenade domine aux extrémités.

Sur cette base, le Concept d'aménagement et d'utilisation des quais est structuré comme suit.

Transversalement, l'analyse reconnaît 6 séquences différentes, marquées par les quartiers traversés, dont le caractère doit inspirer les mesures d'aménagement.

Longitudinalement, la cohérence des interventions est garantie par 5 principes fondateurs :

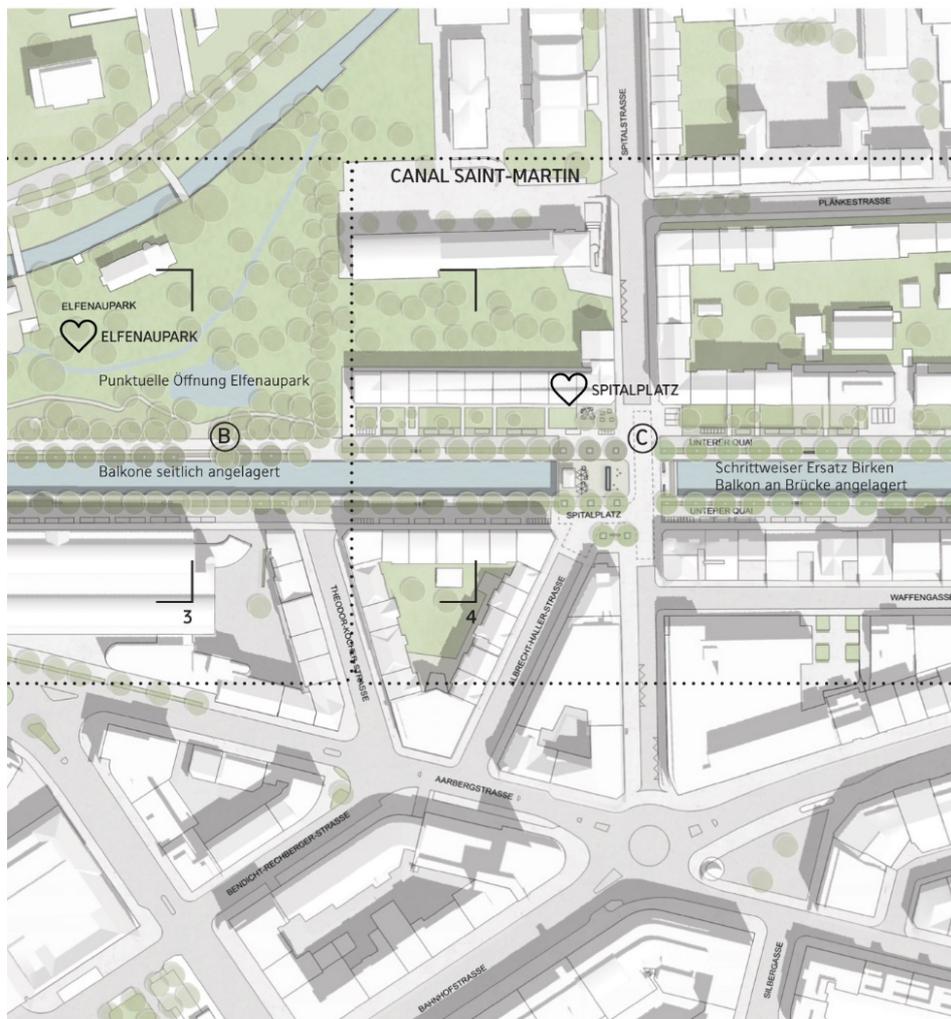
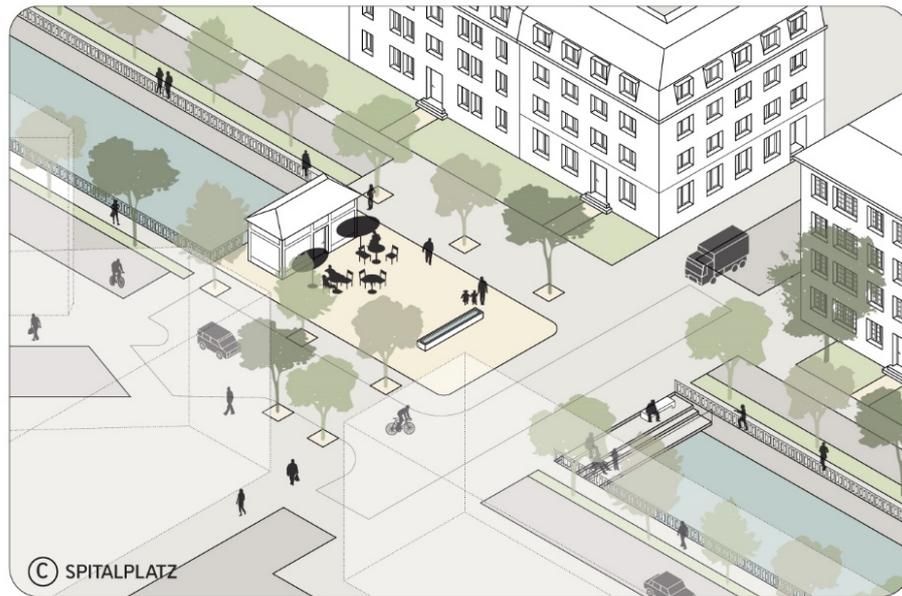
- L'espace de la promenade s'apparente à un tapis continu d'un bout à l'autre des quais ;
- Les alignements d'arbres, en tant que marqueurs de l'identité patrimoniale, sont maintenus, renforcés et valorisés par une stratégie de gestion et de remplacement par des essences mieux adaptées au réchauffement climatique ;
- Les usages doivent être différenciés entre la rive gauche et la rive droite, qui bénéficient d'un ensoleillement et d'un rapport au bâti différent ;
- Les ponts sont conçus comme des espaces de rencontre à la croisée des chemins ;
- Chaque séquence est marquée par un élément paysager emblématique : le lac, la promenade de la Suze, les parcs Elfenau et municipal, la place centrale, le pont de la rue des Jardins, les écluses.

Le Concept d'aménagement et d'utilisation est illustré pour chacune des séquences. Les interventions se caractérisent par un rapprochement entre les promeneurs et la Suze, qui passe tour à tour par la création d'embranchements dans les talus, des balcons au-dessus du cours d'eau ou encore une valorisation des espaces latéraux du pont de la rue des Jardins comme belvédère. Sur les quais, l'aménagement fait la part belle aux mobilités douces. Le trafic motorisé est réduit au strict nécessaire tandis que la marche devient la mesure des aménagements. Les revêtements de sol et l'organisation en coupe des quais sont progressivement uniformisés pour garantir à terme une cohérence d'ensemble.

Appréciation du collège d'experts

Le collège d'experts salue une analyse fine du contexte qui débouche sur des postulats clairs et structurés. La reconnaissance de séquences offre des possibilités d'introduire des variations dans le long linéaire du quai. Pour autant, le collège d'experts peine à comprendre l'articulation entre l'analyse de l'équipe, les principes d'aménagement et le Concept, de même que le découpage et les dénominations des séquences, aux références tantôt locales, tantôt extérieures à Bienne. Les projets schématiques n'illustrent que faiblement en quoi les caractères de ces séquences marquent des ambiances différentes et valorisent les tissus traversés.

D'une manière générale, le collège d'experts s'interroge sur les ambiguïtés du projet AU FIL DE L'EAU : les propositions sur les quais restent relativement sages au regard des attentes du cahier des charges, tandis que les interventions dans l'emprise du cours d'eau, a priori difficilement faisables vu les contraintes techniques et légales, sont nombreuses. Entre une plus-value trop modeste en termes d'ambiance et d'usages sur les quais et les faibles chances d'aboutir avec la plupart des mesures d'aménagement proposées en emprise sur la Suze, le collège n'est pas convaincu que le parti proposé permette d'atteindre les objectifs de valorisation recherchés.



AU FIL DE L'EAU - Extraits des planches rendues au 1^{er} degré

11 Approbation par le collège d'experts

L'ensemble des membres du collège d'experts approuve le présent cahier des charges.

Bienne, le 20 décembre 2021

Membres non professionnels

Erich Fehr

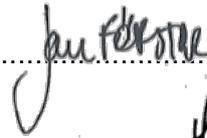


Lena Frank



Membres professionnels

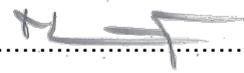
Jan Forster



Marie-Hélène Giraud



Nathalie Luyet



Virginie Kauffmann



Florence Schmoll



Roger Racordon



Suppléant

Jürg Saager

